



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
31 mars 2015
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2015

1-12 juin 2015, New York

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

**Document du programme de pays pour le Turkménistan
(2016-2020)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Justification du programme	2
II. Priorités du programme et partenariats	4
III. Programme et gestion des risques	8
IV. Suivi et évaluation	8
Annexe	
Cadre des résultats et des ressources pour le Turkménistan (2016-2020)	10



I. Justification du programme

1. Parmi les pays d'Asie centrale, le Turkménistan occupe le deuxième rang en termes de superficie. Il partage ses frontières avec l'Afghanistan, la République islamique d'Iran, le Kazakhstan et l'Ouzbékistan, ainsi qu'avec la mer Caspienne. La population totale est estimée à 5,2 millions. Le Turkménistan est un pays à revenu intermédiaire supérieur, qui a connu une croissance à deux chiffres de son produit intérieur brut (PIB) ces dernières années, entraînée par d'importants investissements dans les infrastructures et une forte croissance des secteurs hors-hydrocarbures¹. Malgré ce succès, le Turkménistan, comme beaucoup de pays à revenu intermédiaire supérieur, a un programme de développement non achevé. Les trois principaux défis de développement sont décrits ci-après :

Asseoir un équilibre entre développement économique et gestion des ressources naturelles

2. Plus de 80 % du territoire du Turkménistan se caractérise par un désert et des écosystèmes montagneux fragiles, qui procurent au pays des ressources en eau potable très limitées. Il est exposé aux pénuries d'eau du fait de sa trop grande dépendance (plus de 90 %) des réseaux hydrographiques transfrontaliers de l'Asie centrale. Il est vulnérable aux catastrophes naturelles, y compris aux tremblements de terre, à la sécheresse, aux crues soudaines et, en particulier, à l'impact du changement climatique. La gestion de l'eau constitue par conséquent un volet déterminant de l'économie et de l'environnement. L'agriculture irriguée représente 90 % de la consommation d'eau totale, fournie par des infrastructures vieillissantes à forte consommation d'énergie, et environ 50 % de l'eau se perd entre le lieu de pompage et sa destination finale. La gestion des ressources en eau joue aussi un rôle direct de cause et de solution potentielle aux problèmes graves causés par la dégradation des sols. Cependant, malgré la rareté de l'eau et les difficultés inhérentes à sa gestion, le coton et le blé constituent les deux principales cultures; le Turkménistan veut demeurer un pays autosuffisant en matière de blé. L'agriculture contribue à environ 8,4 % du PIB (2012) et 45,2 % de tous les emplois (2012), contrairement au secteur des hydrocarbures, qui crée moins d'emplois au regard de sa contribution au PIB.

3. Le Turkménistan est parmi les six premiers producteurs de gaz au monde. Le gaz a contribué à plus de 90 % aux exportations nationales en 2011². Les exportations sont en pleine expansion; le pays a installé un gazoduc vers la Chine en 2013 qui s'ajoute aux gazoducs existants vers la République islamique d'Iran et la Fédération de Russie, avec deux autres en projet. Le gaz est la principale source de tout le chauffage et le refroidissement des maisons d'habitation et des industries, alors que le pétrole constitue la principale source d'énergie en matière de gestion d'eau dans les zones rurales. Ces deux sources d'énergie sont fortement subventionnées. Étant donné que les prix du gaz sont en baisse et que le Turkménistan dépend fortement du pétrole et du gaz pour ses besoins énergétiques, il s'avère urgent d'introduire des méthodes innovantes de gestion de l'énergie dans les secteurs de l'eau, de l'agriculture et de la

¹ Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, examen des rapports présentés par les États parties en vertu de l'article 18 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, Rapports uniques valant troisième et quatrième rapports périodiques des États parties (CEDAW/C/TKM/3-4).

² Les résultats d'un recensement de la population récemment effectué ne sont pas encore publiés; le gouvernement déclare que la population a augmenté.

construction, et de se pencher sur la question des subventions. Par ailleurs, il est nécessaire d'aborder la gestion de l'eau destinée à la consommation et à l'agriculture en rapport avec l'énergie, étant notamment donné les effets prévisibles du changement climatique, y compris sur le débit du fleuve Amu Darya.

Renforcer les capacités de l'État afin de mettre en œuvre la gouvernance participative

4. Le pays est État partie aux 10 traités fondamentaux relatifs aux droits de l'homme, mais les organes conventionnels ont soulevé un certain nombre de préoccupations concernant la mise en œuvre par le Turkménistan de ses obligations internationales en matière de droits de l'homme. Les principaux défis de gouvernance auxquels fait face le pays comprennent la nécessité : a) d'accroître la responsabilisation de l'État, par la mise en œuvre des principes de démocratie représentative et de gouvernance participative, et de renforcer les capacités de la société civile; b) de renforcer les capacités de l'État à garantir l'État de droit et à protéger les citoyens; et c) de renforcer les capacités de l'État à s'acquitter d'autres fonctions principales et à fournir des services de manière efficiente, inclusive et qui satisfassent aux besoins et aux attentes des personnes, y compris des groupes les plus vulnérables. Accorder aux femmes les mêmes chances et assurer la protection de leurs droits est une priorité importante au titre de chacun de ces défis.

5. Il est nécessaire de réfléchir à d'autres formes de prestation de services et de déléguer les fonctions et la prise de décisions à des niveaux inférieurs de l'administration.

Existence de données vérifiables destinées à informer le processus décisionnel et à l'usage du public

6. Malgré les efforts de l'État pour garantir la disponibilité de ces données, y compris la création en 2013 d'un conseil interinstitutions chargé des statistiques, les données mises à la disposition du public demeurent limitées. Il est difficile de déterminer le niveau réel de développement humain en raison d'une réticence à partager les données nationales pour des comparaisons internationales. La prise de décisions fondée sur les faits en est encore à ses balbutiements. Le Turkménistan a effectué son premier recensement de la population et du logement depuis 17 ans en 2012, mais les résultats ne sont pas encore publiés. Aucune donnée officielle n'est disponible concernant les personnes qui vivent au-dessous du seuil de pauvreté. Le rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement a été rédigé en 2013. Le pays possède un indice de développement humain (IDH) de 0,698 et est classé 103ème sur 187 pays; d'autres statistiques importantes figurant dans le rapport, y compris l'IDH ajusté aux inégalités et l'indice de l'inégalité entre les sexes, n'ont pas encore été établies. De nombreux organes conventionnels de droits de l'homme ont exprimé leurs préoccupations quant à l'inexistence de données ventilées, et des efforts commencent à être menés dans ce sens.

7. **L'appui du PNUD à l'heure actuelle** concerne les domaines suivants : a) la gestion durable des ressources naturelles; b) le renforcement de l'état de droit; c) l'intégration socioéconomique des groupes vulnérables; et d) le plaidoyer en faveur de données de meilleure qualité. Les principaux résultats sont décrits ci-dessous.

8. Une stratégie nationale sur le changement climatique, approuvée en 2012, vise notamment à intégrer la problématique du changement climatique dans tous les

secteurs. Le PNUD soutient actuellement l'élaboration d'un plan intersectoriel sur les émissions faibles [Plan national de développement à faible taux d'émission (NLEDP)] et l'adaptation au changement climatique [Plan national d'adaptation (NAP)] en tant qu'instruments essentiels permettant de passer plus efficacement à une économie verte avec un accent sur le changement climatique et sur la conservation et la gestion de l'eau, des sols et de l'énergie. Il appuie également la mise en œuvre, au niveau local, des mesures en faveur de l'efficacité énergétique et de la conservation de l'eau. Le PNUD est le seul organisme qui fournit ce type d'assistance; l'Union européenne et la Commission économique pour l'Europe (CEE) travaillent principalement sur l'appui à l'élaboration du cadre législatif et au renforcement des capacités.

9. Le PNUD et l'Organisation mondiale de la santé ont renforcé les capacités nationales et les systèmes de prestation de services en vue d'un contrôle, d'un diagnostic et d'un traitement de la tuberculose efficaces. Ils soutiennent aussi la fourniture de services aux personnes handicapées. Plusieurs possibilités sont offertes pour renforcer les prestations de services, notamment pour les personnes vulnérables, y compris par le développement économique local.

10. Le PNUD poursuit son plaidoyer en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'homme; il a soutenu l'élaboration d'un plan d'action national sur les droits de l'homme, fondé sur les recommandations issues des rapports de nombreux organes conventionnels, y compris l'Examen périodique universel (EPU). De nouvelles perspectives s'ouvrent avec l'approbation du plan d'action sur les droits de l'homme. Le PNUD est le principal organisme parmi les partenaires qui fournit un appui à la gouvernance démocratique. Le gouvernement apprécie manifestement la collaboration avec l'Organisation des Nations Unies sur les questions de gouvernance.

11. Dans le cadre des efforts visant à résoudre le problème de l'accès aux données, le PNUD, en collaboration avec la CEE, prête assistance au comité national des statistiques de l'État pour un examen institutionnel. Cet examen fournira un plan d'action sur la manière de régler les problèmes majeurs posés par les données.

12. A cet égard, le PNUD a mené deux évaluations des domaines d'action du plan d'action du programme de pays (CPAP) et trois évaluations de projets en 2014. Ces évaluations révèlent qu'il est encore nécessaire de renforcer les capacités du personnel de l'État et des systèmes publics pour une collaboration intersectorielle plus forte et des efforts plus considérables visant à faire participer les groupes cibles et la société civile à la planification et à la mise en œuvre.

II. Priorités du programme et partenariats

13. Le PNUD a mené des consultations élargies avec le gouvernement, des syndicats, des universités et des organisations non gouvernementales (ONG) lors de la conception de ce document du programme de pays et en a partagé des ébauches pour commentaires. Il a entrepris une analyse détaillée en vue d'identifier les principaux problèmes de développement et les théories du changement. Sur la base de la coopération antérieure du PNUD et de son positionnement, ses partenaires et sa capacité actuels, quatre priorités essentielles ont été sélectionnées.

14. Ce nouveau programme met l'accent sur un plus petit nombre de problèmes, associé à un meilleur ciblage en vue de les traiter de manière cohérente et durable. Conformément aux discussions au niveau mondial et régional sur le programme de

développement durable, le programme de pays renforcera les liens entre la gestion des ressources humaines, le développement économique et le développement humain. Il visera plus particulièrement les personnes socialement exclues, les groupes vulnérables tels que les femmes des zones rurales (y compris les ménages dirigés par des femmes), les personnes handicapées et les personnes sans emploi. Des exemples de ciblage sont donnés pour chaque programme prioritaire ci-après.

15. Le programme contribuera directement et indirectement aux domaines d'action 1, 2, 3, 4, 5 et 7 du plan stratégique. Il complète le travail des partenaires au développement et des autres organismes des Nations Unies. Les domaines spécifiques des quatre axes prioritaires sont décrits ci-après.

16. **Priorité 1** : elle contribue au cadre de partenariat des Nations Unies pour le développement, "la politique nationale et les cadres législatifs et institutionnels respectent la réduction des émissions de gaz à effet de serre en encourageant les pratiques sur l'efficacité énergétique, l'utilisation des ressources renouvelables, le développement urbain et la gestion des déchets" et est conforme au domaine d'action 1 du plan stratégique.

17. Le potentiel naturel du Turkménistan et les prix bas du pétrole et du gaz favorisent un tant soit peu le développement rapide de mesures énergétiques efficaces. Néanmoins, le gouvernement est déterminé à utiliser efficacement les ressources naturelles et a entrepris un certain nombre d'innovations en partenariat avec le PNUD. Le programme de pays mettra l'accent sur l'appui aux secteurs visés pour mettre en œuvre le NLEDP qui fixe un ensemble de mesures permettant de gérer l'énergie plus efficacement, tout en atténuant les impacts du changement climatique. Étant donné que les concepts de conservation de l'énergie et d'efficacité sont assez nouveaux, le PNUD soutiendra le Ministère de l'économie et du développement (MED) à assurer la coordination, la supervision et le suivi de la mise en œuvre du NLEDP, ce qui sera difficile à cause de la faible coordination intersectorielle. Le PNUD soutiendra également le MED dans la création d'un système de suivi du NLEDP, afin de mettre au point des solutions garantissant des mécanismes de financement durables en matière de mise en œuvre, et d'effectuer des recherches sur l'économie verte. Le PNUD prêtera également une assistance à deux ministères et à deux administrations locales pour piloter des solutions innovantes en matière d'efficacité énergétique dans le cadre du développement urbain et rural (en Achgabat et Avaza), un ministère pour améliorer les pratiques de gestion des déchets (Achgabat) et deux institutions pour piloter l'énergie renouvelable dans deux régions rurales reculées où les approvisionnements en gaz ne sont pas disponibles. Ainsi, le gouvernement économisera de l'énergie et disposera de plus de gaz pour l'exportation et la société civile paiera moins pour ses besoins en énergie.

18. **Priorité 2** : elle contribue au domaine d'action du cadre de partenariat des Nations Unies pour le développement (CPD), « la politique nationale, les cadres législatifs et institutionnels répondent aux préoccupations en matière de changement climatique en encourageant la résilience du climat, l'adaptation, la gestion des risques climatiques et les mesures de prévention des catastrophes au niveau sectoriel et communautaire », et elle respecte le domaine d'action 1 du plan stratégique et contribue aux domaines d'action 2 et 5.

19. Les prévisions sur les effets du changement climatique au Turkménistan, associées à celles des pénuries d'eau sont inquiétantes, ce qui signifie que la gestion de l'eau doit être abordée de manière innovante. Le NAP intersectoriel qui sera

coordonné par le MED fixera des mesures sur la manière de s'adapter à ces préoccupations majeures. Il mettra également l'accent sur la gestion des risques climatiques (CRM) et la prévention des catastrophes dans les secteurs clés de l'économie nationale. Toute l'assistance du PNUD sera axée sur le plaidoyer en faveur de la protection de l'environnement tout en encourageant des moyens de subsistance et une croissance économique durables. De façon plus spécifique, il aidera le MED à créer : a) des dispositifs institutionnels pour coordonner, superviser et suivre la mise en œuvre du NAP; et b) un système pour mesurer les progrès et établir des rapports (ventilés par âge et par sexe) sur le NAP et pour élaborer des solutions visant à garantir des mécanismes de financement durables en matière de mise en œuvre. Le PNUD soutiendra en outre la recherche, afin de proposer différentes possibilités sur la façon de gérer au mieux l'eau et les sols tout en permettant au gouvernement de poursuivre sa culture du coton et du blé. Grâce aux résultats de la recherche, le PNUD prêtera assistance à deux ministères pour piloter des solutions efficaces concernant une utilisation plus rationnelle de l'eau, des sols et des écosystèmes. Il aidera cinq communautés à améliorer leurs moyens de subsistance en utilisant des solutions qui résistent au changement climatique, avec un accent sur les ménages gérés par les femmes. Deux communautés vulnérables seront habilitées à conduire des évaluations de risques dus à des aléas multiples. Le PNUD apportera son appui en renforçant les capacités du personnel dans les secteurs de l'énergie et de l'eau à conduire des recherches de façon à ce que les politiques puissent être fondées sur les faits et sur les préoccupations majeures, tel que l'usage actuel de l'eau, et que l'énergie puisse être analysée avec une plus grande rigueur scientifique.

20. **Priorité 3** : elle contribue au domaine d'action du PFD, « les institutions publiques mettent en œuvre et suivent les lois, les programmes nationaux et les stratégies, de manière participative conformément aux engagements du pays en matière de droits de l'homme ». Elle contribue également à deux autres domaines d'action du PFD, en renforçant les services sociaux et en encourageant la diversification économique, et elle est conforme au domaine d'action 2 du plan stratégique et contribue aux domaines d'action 3 et 4.

21. Afin de renforcer les capacités de l'État à mettre en œuvre une gouvernance participative, le PNUD fournira un soutien à travers deux axes, l'un visant à améliorer la fourniture des services dans le cadre de la promotion d'une plus grande couverture des services sociaux, et l'autre s'inscrivant dans le cadre de l'assistance au gouvernement pour lui permettre de fournir les services publics de manière à être tenu plus responsable devant son peuple. Il s'agira notamment d'une assistance visant à : a) garantir que les malades atteints de tuberculose (hommes et femmes) ont accès à un traitement de qualité; b) assurer que les personnes handicapées (hommes et femmes) ont accès à des services adéquats; c) piloter les services de la gouvernance électronique; d) renforcer les capacités des organisations de la société civile, des ONG, des médias et des syndicats à participer plus efficacement à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques; et e) introduire la planification, la budgétisation et les mesures de mise en œuvre au niveau local dans trois provinces afin qu'elles profitent aux personnes vulnérables. Le PNUD contribuera en outre au renforcement des capacités de l'académie de la fonction publique.

22. Le PNUD renforcera les systèmes de participation en soutenant l'application des recommandations contenues dans l'EPU et celles émanant du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Il contribuera à moderniser le système judiciaire en accordant une attention particulière aux professionnels de ce

secteur, à piloter 3 régimes locaux de responsabilisation à l'effet de renforcer les institutions étatiques pour qu'elles répondent mieux aux attentes des citoyens.

23. **Priorité 4** : elle contribue au domaine d'action du PFD « Des données de qualité, conformes aux normes internationales, sont mises à la disposition des décideurs politiques, des législateurs et du public intéressé afin d'assurer le suivi des principaux objectifs des programmes nationaux, , des objectifs du développement durable (ODD) pour l'après-2015 et du PFD, et de formuler de nouvelles stratégies nationales ainsi que de nouveaux programmes nationaux » , et elle est conforme au domaine d'action 7 du plan stratégique.

24. L'examen institutionnel du Comité national des statistiques débouchera sur un plan visant à rendre le système statistique national conforme aux normes internationales. Le PNUD contribuera à la mise en œuvre du plan en tant que mécanisme/instrument au moyen duquel les décideurs politiques, les organisations publiques et internationales auront accès aux données. Ce qui permettra aux organismes des Nations Unies au Turkménistan de justifier avec plus de précision leur soutien.

25. Le PNUD aidera par ailleurs le gouvernement à élaborer son plan socioéconomique national provisoire (2017-2021) et à créer un mécanisme de suivi de sorte qu'il puisse démontrer aux populations qu'il y a évolution. Le plan servira à intégrer les ODD, amenant le Turkménistan à établir des rapports sur l'évolution de manière générale. L'expérience d'une telle planification dans la région (ex. : en Arménie et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine) sera partagée.

26. Le PNUD aidera les secteurs de l'environnement et de l'énergie à créer des systèmes pour mesurer le progrès des plans sectoriels et des ODD correspondants en tant que mécanisme pour démontrer leurs travaux de façon plus tangible et servir de base pour un financement futur.

27. Le PNUD poursuivra sa collaboration avec ses partenaires actuels au gouvernement dans le cadre des axes prioritaires 1 et 2. Cette collaboration s'élargira au fur et à mesure que le PNUD contribuera davantage à la gestion durable des espaces urbains et des déchets. Des efforts considérables seront consentis pour développer les partenariats en vue de garantir la participation active du secteur privé et une plus grande appropriation locale des initiatives. Le PNUD continuera en outre à collaborer avec les partenaires nationaux actuels dans le cadre des axes prioritaires 3 et 4, et avec les organismes des Nations Unies résidents et non résidents. Une attention particulière sera accordée à la collaboration avec d'autres partenaires nationaux au niveau local en vue d'une plus grande prestation de services. Des efforts seront menés en vue de partager au niveau local, les expériences mondiales et régionales et de développer le partenariat avec les nouvelles ONG émergentes. Le PNUD facilitera la coopération triangulaire Sud-Sud et Est-Ouest, y compris avec les nouveaux membres de l'Union européenne sur les droits de l'homme, ou avec des pays de l'Europe du Sud-Est sur les énergies renouvelables. Le PNUD recherchera sans cesse de nouveaux partenariats dans le contexte de gouvernance complexe du Turkménistan.

III. Gestion de programme et des risques

28. Le programme de pays sera exécuté au niveau national, sous la coordination du Ministère des affaires étrangères, avec d'autres autorités nationales et locales comme partenaires de mise en œuvre, tel que défini dans le PFD. Les principes essentiels de la gestion des programmes seront : la formulation, la mise en œuvre, le suivi et la répartition des dépenses communes des projets inscrits au programme de pays. Exceptionnellement, il sera fait recours à l'exécution directe. Le PNUD continuera de fournir des services d'appui à la mise en œuvre à la demande de l'État.

29. Le Comité national de pilotage et de coordination dans le cadre du PFD supervisera l'évolution générale, éclairé par des groupes de résultats, y compris des homologues nationaux et des organismes des Nations Unies. Chaque projet sera doté d'un conseil de direction. Le PNUD tiendra compte des questions de viabilité sociale et environnementale au moment de concevoir et d'exécuter tous les projets. En tant qu'organisme du système des Nations Unies, il participera au mécanisme de coordination des partenaires au développement au niveau national sous la direction du Coordonnateur résident.

30. Il sera élaboré une stratégie de mobilisation des partenariats et des ressources en vue de satisfaire aux besoins en ressources du programme de pays et de gérer le risque d'un financement insuffisant. Des efforts importants seront faits pour accroître la part de l'État dans les coûts, notamment dans les axes de priorité 1 et 2. Si l'enveloppe budgétaire n'est pas atteinte, les cibles seront revues par le PNUD et le gouvernement. Le PNUD préparera un plan de gestion des risques tenant compte de facteurs tels que la mobilisation des ressources, la chute des prix du pétrole et du gaz et leur impact négatif sur l'économie et les catastrophes naturelles. Le PNUD a intégré l'appui à la gestion des risques de catastrophes dans le programme de pays.

31. Le présent document du programme de pays donne un aperçu des contributions du PNUD aux résultats nationaux et sert d'unité primaire de responsabilité auprès du Conseil d'administration en ce qui concerne la conformité des résultats et les ressources affectées au programme au niveau du pays. Les responsabilités des gestionnaires au niveau national, régional et du Siège, concernant les programmes de pays, sont énoncées dans le programme les politiques et procédures opérationnelles de l'Institution ainsi que dans les contrôles internes.

IV. Suivi et évaluation

32. Considérant les défis susmentionnés en termes de données et d'informations statistiques, le suivi et l'évaluation constitueront un volet essentiel du programme. Sur la base d'expériences passées, lorsque l'Équipe de pays des Nations Unies et le PNUD ont été confrontés à des difficultés importantes pour mesurer les progrès du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide et du CPAP, une démarche plus orientée est en cours d'application visant à recourir à une combinaison de données nationales et de sources internationales, ainsi qu'à des estimations et à une analyse issues des rapports des organismes des Nations Unies. Certaines données de référence doivent encore être déterminées et il s'agira là d'une des activités principales en 2015 et au début de 2016. Le PNUD engagera de nouvelles recherches le cas échéant en vue de collecter les données. Le choix des indicateurs à partir du couplage résultats-ressources dépend de

la disponibilité des données. L'Équipe de pays et le PNUD continueront d'encourager l'accès à des données de qualité comme relevé dans l'axe de priorité 4 ci-dessus.

33. L'accent mis par le programme de pays sur les données devrait contribuer considérablement à mesurer l'état du développement dans la région en encourageant les décisions politiques basées sur les faits, ainsi qu'en assurant le suivi efficace du nouveau cycle de programme de pays grâce au couplage résultats-ressources annexé et au plan d'évaluation. Le PNUD se servira en permanence des évaluations conjointes comme base principale de prise de décisions relatives aux programmes. Les outils innovants et les expériences d'autres pays seront partagés dans le cadre de la collecte, du suivi et de la communication des données.

34. Le PNUD renforcera davantage ses capacités internes en matière de gestion axée sur les résultats. L'ensemble des outils adaptés de suivi qui enregistrent déjà des succès dans le bureau de pays se poursuivra. Le bureau de pays procédera à un examen critique de ses structures afin de s'assurer que le personnel dispose des capacités requises pour assurer un suivi permanent et favoriser le changement dans la manière dont il collabore avec le gouvernement, de sorte que l'appui du PNUD puisse faire une différence dans la promotion du développement humain.

Couplage résultats-ressources pour le Turkménistan (2016-2020)

Indicateur(s) du domaine d'action du PDF, lignes de référence, cible(s)	Source des données et fréquence de collecte des données et responsabilités	Résultats estimatifs du programme de pays (y compris les indicateurs, les cibles des lignes de référence, et les moyens de vérification [VM])	Cadres principaux des partenaires/partenariats	Ressources estimatives par domaine(s) d'action
<p>Priorité ou objectif national : protection de l'environnement et utilisation efficiente et rationnelle des ressources naturelles, agricoles et énergétiques [4.1]; amélioration profonde de l'état de l'environnement, des normes écologiques plus rigoureuses, l'approvisionnement en eau potable de qualité [3.2].</p> <p>Domaine d'action n° 5 du PDF associant le PNUD : la politique nationale, les cadres législatifs et institutionnels sont mis en cohérence pour réduire les émissions de gaz à effet de serre en encourageant des pratiques durables en matière d'efficacité énergétique, l'utilisation des ressources renouvelables, le développement urbain et la gestion des déchets.</p> <p>Domaine d'action du plan stratégique connexe : <i>Domaine d'action 1</i> : La croissance et le développement sont inclusifs et durables, intégrant les capacités de production qui génèrent de l'emploi et des moyens de subsistance pour les pauvres et les personnes marginalisées.</p>				
<p>5.1. Nombre de nouvelles institutions existantes qui étudient, pilotent et répliquent des initiatives en faveur du développement rural et urbain durable, l'utilisation des ressources renouvelables, le développement urbain et les pratiques de gestion des déchets</p> <p><u>Ligne de référence</u> : Aucune <u>Cible</u> : Deux</p>	<p>- Rapports municipaux; rapports hiérarchiques des ministères ou des institutions; rapports sur l'évolution du programme; visites de terrain; publications de recherches</p> <p>Au moins une fois par an</p>	<p>Résultat 5.1 : Les institutions et les mécanismes sont en place et clairs sur leurs rôles de coordination et de gestion de la mise en œuvre du Plan national de développement à faible taux d'émission (NLEDP) et de promotion des initiatives d'efficacité énergétique durables et de l'utilisation des ressources renouvelables.</p> <p><u>Indicateur 5.1.1</u> : Nombre d'institutions étatiques qui ont des fonctions claires de promouvoir, coordonner, réglementer, mettre en œuvre, suivre et financer dans le cadre de la mise en œuvre du NLEDP et du Plan national d'adaptation (NAP) (voir le domaine d'action connexe)</p>	<p>Ministère de l'économie et du développement</p> <p>Secteur du pétrole et du gaz Ministère de la construction</p> <p>Ministère des services communaux</p> <p>Ministère de la protection de la nature</p> <p>Ministère de l'énergie</p> <p>Ville d'Achgabat et d'Avaza et chef de cinq régions</p>	<p>Régulier 500 000 dollars</p> <p>Autre 9 950 000 dollars</p>
<p>5.2. Nombre de lois, règles et procédures nationales élaborées ou amendées, qui intègrent les normes et les pratiques d'efficacité énergétique, ainsi que l'utilisation des ressources renouvelables et la gestion des déchets</p> <p><u>Ligne de référence</u> : 0 <u>Cible</u> : 1 loi et 2 règles/normes</p>	<p>- Journal officiel de l'État</p> <p>- Rapport approuvé de dispositions institutionnelles</p>	<p><u>Ligne de référence</u> : Aucune n'existe <u>Cible</u> : une institution (capable) d'ici à 2019</p> <p>VM : gouvernement; rapports du programme</p> <p>Résultat 5.2 : Des lois, règles et procédures adoptées qui intègrent les normes de l'efficacité énergétique et l'utilisation des ressources renouvelables</p> <p><u>Indicateur 5.2.1</u> : Nombre d'instruments légaux révisés ou élaborés afin d'intégrer l'efficacité énergétique et l'utilisation de ressources renouvelables</p>		
<p>5.3. Les émissions annuelles de dioxyde de carbone (en millions de tonnes métriques) sont mesurées par un système établi de suivi intégré en place (indicateur 1.3. du plan</p>	<p>Une fois</p>	<p><u>Ligne de référence</u> : 0 <u>Cible</u> : une loi et deux règlements/normes d'ici à 2018; VM : législation nationale</p>		

Indicateur(s) du domaine d'action du PDF, lignes de référence, cible(s)	Source des données et fréquence de collecte des données et responsabilités	Résultats estimatifs du programme de pays (y compris les indicateurs, les cibles des lignes de référence, et les moyens de vérification [VM])	Cadres principaux des partenaires/partenariats	Ressources estimatives par domaine(s) d'action
<p>stratégique)</p> <p><u>Ligne de référence</u> : 53 millions de tonnes métriques (2010)</p> <p><u>Cible</u> : Des données annuelles vérifiables sur les émissions et produites au niveau national</p> <p>5.3. Las emisiones anuales de dióxido de carbono (en millones de toneladas métricas) se miden mediante la puesta en marcha de un sistema integrado de vigilancia establecido (indicador del Plan Estratégico 1.3.)</p> <p><u>Base de referencia</u>: 53 millones de toneladas métricas (2010)</p> <p><u>Meta</u>: Datos sobre las emisiones anuales con capacidad nacional y verificables</p>	<p>- Informes sobre el sistema de vigilancia</p> <p>- Rapports du système de suivi</p> <p>Rapports des données internationales</p> <p>Une fois par an; au moment fixé pour la prochaine communication</p> <p>- Plan stratégique du PNUD</p> <p>Une fois par an; statistiques des gaz à effet de serre</p>	<p>Résultat 5.3 : Solutions nouvelles et innovantes élaborées et mises en œuvre qui encouragent l'efficacité énergétique dans le cadre du développement urbain et rural et de la gestion des déchets</p> <p><u>Indicateur 5.3.1</u> : Part de nouvelles initiatives substantielles de développement urbain et rural et de gestion des déchets qui intègrent ou stimulent les éléments de l'efficacité énergétique dans le cadre de la mise en œuvre du NLEDP</p> <p><u>Ligne de référence</u> : 0 <u>Cible</u> : 20 % de ces activités du NLEDP d'ici à 2020; <u>VM</u> : Ministère des finances;</p> <p><u>Indicateur 5.3.2</u> : Pourcentage des activités principales du NLEDP qui intègrent les ressources renouvelables pilotées et répliquées</p> <p><u>Ligne de référence</u> : Aucune</p> <p><u>Cible</u> : 15 % des activités totales en matière de ressources renouvelables d'ici à l'horizon 2020 sont pilotées et répliquées; <u>VM</u> : Rapports de mise en œuvre du NLEDP</p> <p><u>Indicateur 5.3.3</u> : Nombre de nouveaux produits de recherche générés qui contribuent à une connaissance et une compréhension accrues en matière d'efficacité énergétique, de gestion des déchets et de développement urbain</p> <p><u>Ligne de référence</u> : Aucune</p> <p><u>Cible</u> : 5 publications de recherche à l'horizon 2020; <u>VM</u> : rapports du programme</p> <p>SP 1.5.2.B.1.1 Pourcentage de ménages bénéficiant d'un accès amélioré à l'énergie qui sont dirigés par des femmes.</p> <p><u>Ligne de référence</u> : À déterminer. Cible 30 %</p> <p><u>VM</u> : Rapports de projets</p>		

Indicateur(s) du domaine d'action du PDF, lignes de référence, cible(s)	Source des données et fréquence de collecte des données et responsabilités	Résultats estimatifs du programme de pays (y compris les indicateurs, les cibles des lignes de référence, et les moyens de vérification [VM])	Cadres principaux des partenaires/parténariats	Ressources estimatives par domaine(s) d'action
		<p>Résultat 5.4 : Un mécanisme de suivi est conçu et adopté en vue de suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre et le financement du NLEDP et du NAP.</p> <p><u>Indicateur 5.4.1</u> : un système de gestion intégré du NLEDP et du NAP en place, accompagné des rapports des progrès élaborés, y compris concernant les émissions des gaz à effet de serre</p> <p><u>Ligne de référence</u> : Aucune</p> <p><u>Cible</u>: le système génère deux rapports des progrès à l'horizon 2020; VM : Rapports du NLEDP</p> <p><u>Indicateur 5.4.2</u> : Aucune institution ne participe au suivi régulier du NLEDP et du NAP et à la communication des progrès</p> <p><u>Ligne de référence</u> : Aucune n'existe</p> <p><u>Cible</u> deux institutions à l'horizon 2020; VM : le gouvernement</p>		
<p>Priorité ou objectif national : La protection de l'environnement et l'utilisation efficiente et rationnelle des ressources naturelles, agricoles et énergétiques [4.1]; une amélioration profonde de la situation environnementale, des normes écologiques accrues, l'approvisionnement en eau potable de qualité [3.2].</p>				
<p>Domaine d'action n° 6 du PDF associant le PNUD : la politique nationale, les cadres législatifs et institutionnels intègrent les préoccupations du changement climatique en encourageant la résilience du climat, l'adaptation, la gestion des risques climatiques et les mesures de prévention des catastrophes au niveau sectoriel et communautaire.</p>				
<p>Domaine d'action du plan stratégique connexe : Domaine d'action 1 : La croissance et le développement sont inclusifs et durables, intégrant les capacités de production qui génèrent de l'emploi et des moyens de subsistance pour les pauvres et les personnes marginalisées.</p>				
6.1. Existence de solutions élaborées et mises en œuvre au niveaux national et infranational en matière d'adaptation au changement climatique, de gestion durable des ressources naturelles et des services des écosystèmes, dans le cadre du NAP	- Rapports du programme; rapports de l'évolution du programme; visites de terrain Trimestriellement et annuellement	<p>Résultat 6.1 : Des solutions nouvelles et innovantes élaborées et pilotées aux niveaux national et infranational en faveur de l'adaptation au changement climatique, des services d'écosystèmes et de gestion durable des sols, de l'eau, des côtes, et l'élimination sans danger des déchets, dans le cadre du NAP</p> <p><u>Indicateur 6.1.1</u> : Partage des innovations de gestion durable des sols, de l'eau, de la biodiversité et des côtes en matière de changement climatique et une élimination sans danger des déchets pilotées dans le</p>	Ministère de la protection de la nature Ministère des eaux Ministère de l'agriculture Ministère de l'économie et du développement Syndicat des entrepreneurs	Régulier 500 000 dollars

Indicateur(s) du domaine d'action du PDF, lignes de référence, cible(s)	Source des données et fréquence de collecte des données et responsabilités	Résultats estimatifs du programme de pays (y compris les indicateurs, les cibles des lignes de référence, et les moyens de vérification [VM])	Cadres principaux des partenaires/parténariats	Ressources estimatives par domaine(s) d'action
<u>Ligne de référence</u> :		cadre du NAP		
Aucune			Ministère de la défense (cellule de la prévention des catastrophes)	Autre 8 700 000 dollars
<u>Cible</u> : 10 % des solutions du NAP proposées	- Les lois nationales et autres actes normatifs; les plans de l'État; les rapports du programme	<u>Ligne de référence</u> : 0 mise en œuvre <u>Cible</u> : 10 % des activités totales du NAP mises en œuvre : <u>VM</u> : Rapports du NAP; rapports des projets	Autorités locales	
6,2. Indicateur du plan stratégique 1.5. Des hectares de terrain qui sont gérés de manière durable dans le cadre d'un régime de conservation, d'utilisation ou d'accès durable et de partage des bénéfices	- Annuellement	<u>Indicateur 6.1.2</u> : Nombre de communautés bénéficiant des mesures d'adaptation		
	- Annuellement	<u>Ligne de référence</u> : trois communautés dans les provinces d'Ahal et de Mary <u>Cible</u> : Sept communautés dans les provinces d'Ahal, de Lebap et de Dashoguz à l'horizon 2020		
	- Annuellement	<u>VM</u> : rapports du programme		
6,3. Existence d'instruments juridiques sur la gestion des risques climatiques et la prévention des catastrophes ou l'adaptation, approuvés et en cours d'exécution avec des dispositions financières et techniques adéquates, et des plans sectoriels de qualité élaborés et initiés qui intègrent les pratiques GRC/PC/adaptation, y compris les aspects de l'égalité entre les sexes, et les mécanismes de coordination cross-sectoriels	- Les résolutions et décrets de l'État	<u>Indicateur 6.1.3</u> : Nombre de nouveaux produits de recherche produits en matière d'adaptation au changement climatique, de gestion des risques climatiques, de gestion de la biodiversité, de l'eau et des côtes, utilisés par les décideurs politiques et les acteurs locaux qui participent à la mise en œuvre		
	- Données et rapports des progrès	<u>Ligne de référence</u> : 0 <u>Cible</u> : Cinq publications de recherche à l'horizon 2020;		
	- Annuellement	<u>VM</u> : Institut national, PNUD et autres partenaires		
	- Stratégie nationale de l'emploi; annuellement	<u>Plan stratégique 1.1.3.A.1.1</u> Nombre de plans de démonstration supplémentaires qui élargissent et diversifient la base productive, fondés sur l'utilisation des technologies de production durables		
		<u>Ligne de référence</u> : 0 <u>Cible</u> : 7; <u>VM</u> : Rapports de projets		
<u>Ligne de référence</u> : Non		Résultat 6.2 : Les capacités institutionnelles sont renforcées au niveau infra-national dans le domaine de la planification et de la mise en œuvre de l'adaptation et de la GRC, afin de favoriser des moyens de subsistance plus durables par l'utilisation durable de l'eau, des sols, de la biodiversité et des zones côtières		
<u>Cible</u> : Oui, trois instruments juridiques et deux plans sectoriels				

Indicateur(s) du domaine d'action du PDF, lignes de référence, cible(s)	Source des données et fréquence de collecte des données et responsabilités	Résultats estimatifs du programme de pays (y compris les indicateurs, les cibles des lignes de référence, et les moyens de vérification [VM])	Cadres principaux des partenaires/parténariats	Ressources estimatives par domaine(s) d'action
---	--	---	--	--

Indicateur 6.2.1 : Mesure dans laquelle les capacités institutionnelles visées au niveau infra-national sont renforcées dans le domaine de la planification et de la mise en œuvre de l'adaptation ou de la GRC, afin de favoriser des moyens de subsistance accrus grâce à l'utilisation durable de l'eau, des sols, de la biodiversité et des régions côtières

Ligne de référence : À déterminer en 2016
Cible : Les plans de renforcement des capacités conçus et mis en œuvre sur la base d'évaluations systématiques
VM : Rapports de projets

Indicateur 6.2.2 : Une stratégie de tourisme durable élaborée et approuvée par le gouvernement

Ligne de référence : Non
Cible : Oui
VM : Rapports de projets

Résultat 6.3 : Les capacités institutionnelles sont renforcées pour planifier et élaborer des mécanismes de coordination cross-sectoriels en matière de prévention des catastrophes, ainsi que pour mener des évaluations.

Indicateur 6.3.1 : Existence d'un plan national de prévention des catastrophes qui intègre les mécanismes de coordination intersectoriels de prévention des catastrophes en matière de mise en œuvre.

Ligne de référence : Aucune n'existe
Cible : Cinq institutions engagées à la prévention des catastrophes à l'horizon 2020

Indicateur 6.3.2 : Aucune des évaluations de risques en matière de prévention des catastrophes n'est mené par les homologues

Ligne de référence : Aucune
Cible: deux évaluations à l'horizon 2020

VM : les organismes des Nations Unies; les rapports d'évaluation

Indicateur(s) du domaine d'action du PDF, lignes de référence, cible(s)	Source des données et fréquence de collecte des données et responsabilités	Résultats estimatifs du programme de pays (y compris les indicateurs, les cibles des lignes de référence, et les moyens de vérification [VM])	Cadres principaux des partenaires/parténariats	Ressources estimatives par domaine(s) d'action
Priorité ou objectif national : Développement d'un système de gouvernance capable d'assurer la stabilité politique, la sécurité, l'égalité sociale et l'ordre social				
Domaine d'action n° 8 du PFD : Les institutions publiques mettent en œuvre et suivent les lois, les programmes nationaux et les stratégies, de manière participative conformément aux engagements du pays en matière de droits de l'homme.				
Domaine d'action du plan stratégique connexe : Domaine d'action 2 : Les attentes des citoyens en matière d'expression, de développement, d'État de droit et de responsabilisation sont satisfaites par des systèmes plus solides de gouvernance démocratique				
<p>8.2. Nombre de plans nationaux des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme, approuvés et pourcentage des mesures mises en œuvre</p> <p>Plans approuvés :</p> <p><u>Ligne de référence</u> : 1</p> <p><u>Cible</u> : 3 (cumulatif)</p> <p>Taux de mise en œuvre</p> <p><u>Ligne de référence</u> : 0 %</p> <p><u>Cible</u> : 65 %</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'organes conventionnels/ EPU; - Rapports sur le plan d'action national sur les droits de l'homme; annuellement/après quatre ans; examen qualitatif périodique avec les partenaires, les ONG, les médias; les rapports des ONG; au moins une fois par an 	<p>Résultat 8.1 : Les capacités juridiques et institutionnelles sont renforcées pour mettre en œuvre et suivre les engagements internationaux en matière de droits de l'homme se rapportant à l'EPU</p> <p><u>Indicateur 8.1.1</u> : Le pourcentage des recommandations acceptées contenues dans l'EPU et le CEDAW est mis en œuvre</p> <p><u>Ligne de référence</u> : 0 <u>Cible</u> : 60 % <u>VM</u> : rapports de l'Institut national de la démocratie et des droits de l'homme (INDDH)</p> <p><u>Indicateur 8.1.2</u> : Nombre d'initiatives prises pour renforcer les capacités de titulaires de droits à exprimer leurs droits et à les exercer</p> <p><u>Ligne de référence</u> : 0 <u>Cible</u> : 5; <u>VM</u> : Rapports du programme et des projets</p>	<p>Commission interministérielle sur les organes conventionnels, INDDH</p> <p>Ministère de la justice; Institut de formation judiciaire;</p> <p>Ministère de la santé; Ministère des communications/structure de gouvernance électronique; académie de la fonction publique;</p> <p>Mejlis (parlement)</p>	<p>Régulier 589 000 dollars</p>
<p>8.3. Nombres d'organismes de développement de la société civile représentant les femmes, les jeunes enfants et les personnes handicapées qui participent à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes nationaux et sectoriels</p> <p><u>Ligne de référence</u> : 5</p> <p><u>Cible</u> : 10</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Visites sur le terrain - Rapports des consultations - Examen qualitatif périodique avec les partenaires, les ONG, les médias - Rapports des ONG - Rapports du programme 	<p>Résultat 8.2 : Les capacités des organes judiciaires et d'exécution des lois sont renforcées en vue de garantir l'accès à la justice et aux mécanismes de voies de recours.</p> <p><u>Indicateur 8.2.1</u> : Nombre de cours de formation revus et délivrés à l'intention du personnel judiciaire et d'exécution des lois</p> <p><u>Ligne de référence</u> : 0 <u>Cible</u> : 3 <u>VM</u> : Rapport du Ministère de la justice; rapports des projets</p>		
<p>8.5. Nombre de services de gouvernance numérique offerts pour améliorer l'efficacité et la responsabilisation des</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports périodiques de l'État; annuellement 	<p>Résultat 8.3 : Capacités des institutions étatiques sélectionnées renforcées en vue de fournir une meilleure prestation des services publics, sociaux et de base</p>		

Indicateur(s) du domaine d'action du PDF, lignes de référence, cible(s)	Source des données et fréquence de collecte des données et responsabilités	Résultats estimatifs du programme de pays (y compris les indicateurs, les cibles des lignes de référence, et les moyens de vérification [VM])	Cadres principaux des partenaires/partenariats	Ressources estimatives par domaine(s) d'action
prestations de services/actions	- Rapport du Ministère de la santé; annuellement	<u>Indicateur 8.3.1</u> : 100 % de malades de tuberculose bénéficiant d'une thérapie contre la tuberculose résistante aux antibiotiques		
<u>Ligne de référence</u> : 0 <u>Cible</u> : 2		<u>Ligne de référence</u> : à déterminer en 2015 <u>Cible</u> : 50 % <u>VM</u> Ministère de la santé, rapports du PNUD		
8.6. Nombre de nouvelles initiatives mises en œuvre qui renforcent les capacités des organes judiciaires et d'exécution des lois à promouvoir un plus accès à la justice		<u>Indicateur 8.3.2</u> : Nombre de nouveaux services publics à l'emploi, d'activités de gouvernance numérique et de guichet unique lancés.		
<u>Ligne de référence</u> : 0 <u>Cible</u> : 2 initiées		<u>Ligne de référence</u> : 0 <u>Cible</u> : 2 <u>VM</u> : les rapports de gouvernance électronique, les rapports du Ministère du travail et de la politique sociale, du Ministère des services municipaux, le journal officiel de l'État, les rapports des projets.		
4,6 % de personnes qui ont accès aux services de la tuberculose et de la tuberculose résistante aux médicaments, ventilées par sexe, niveau d'instruction, âge et groupes urbains ou ruraux		<u>Indicateur 8.3.3</u> : Nombre d'autorités locales engagées dans la planification et la budgétisation du développement participatif en vue de piloter la participation des citoyens au développement économique local.		
<u>Ligne de référence</u> : à déterminer en 2015 <u>Cible</u> : 50 %		<u>Ligne de référence</u> : 0 <u>Cible</u> : 5 <u>VM</u> Parlement, rapports des projets, journal officiel de l'État.		
SP 2.3. : Proportion de femmes par rapport aux hommes dans les parlements				
<u>Ligne de référence</u> : 26 % <u>Cible</u> : pourcentage accru de femmes				

Indicateur(s) du domaine d'action du PDF, lignes de référence, cible(s)	Source des données et fréquence de collecte des données et responsabilités	Résultats estimatifs du programme de pays (y compris les indicateurs, les cibles des lignes de référence, et les moyens de vérification [VM])	Cadres principaux des partenaires/parténariats	Ressources estimatives par domaine(s) d'action
Priorité ou objectif national : Accent sur la réforme politique, renforcement des capacités institutionnelles, systèmes de planification, de budgétisation, de suivi et d'information				
Domaine d'action n° 1 du pdf associant le PNUD : Des données de qualité, conformes aux normes internationales, sont mises à la disposition des décideurs politiques, des législateurs et du public intéressé afin d'assurer le suivi des principaux objectifs des programmes nationaux, des objectifs du développement durable (ODD) pour l'après-2015 et du PFD, et pour élaborer de nouvelles stratégies nationales et de nouveaux programmes nationaux				
Domaine d'action du plan stratégique connexe : <i>Domaine d'action 7</i> : Débats et mesures concernant le développement à tous les niveaux mettent la priorité sur la pauvreté, l'inégalité et l'exclusion, conformément aux principes des engagements du PNUD				
1,1 % des recommandations issues de l'évaluation générale du système statistique national est mise en œuvre	- Rapport de l'évaluation générale adaptée du système statistique national. Annuellement	Résultat 1.1 : Les stratégies et plans nationaux des ministères ou institutions d'exécution ciblés intègrent les nouveaux ODD adaptés au contexte national. <u>Indicateur 1.1.1</u> : Existence d'une stratégie provisoire de développement pour la période 2012-2017 qui incorpore des ODD adaptés au contexte local	Comité statistique national Ministère de la protection de la nature Ministère des eaux Ministère de l'économie et du développement Coopération nationale <i>Turkmengas</i> Comité nationale d'hydrométéorologie, et les instituts de recherche	Régulier 500 000 dollars Autre 1 375 000 dollars
<u>Ligne de référence</u> : le Comité national des statistiques de l'État a reçu des recommandations et certaines de celles-ci sont en partie mises en œuvre	- Évaluation périodique des instruments et indicateurs de collecte de données existantes	<u>Ligne de référence</u> : non <u>Cible</u> : oui <u>VM</u> : rapport de la stratégie nationale, rapport du projet		
<u>Cible</u> : 40 %	Annuellement	<u>Indicateur 1.1.2</u> : Nombre de plans de ministères d'exécution ciblés qui intègrent les ODD adaptés au contexte local		
1.2. Nombre de secteurs qui ont élaboré des plans sectoriels et créé un système de suivi des progrès	- Stratégies nationales Plans sectoriels	<u>Ligne de référence</u> : 0 <u>Cible</u> : 2 <u>VM</u> : rapports des ministères d'exécution		
<u>Ligne de référence</u> : En partie dans deux ministères	Rapports de l'évaluation périodique	Résultat 1.2 : Existence de systèmes de suivi et de rapportage fondés sur les résultats dans les ministères ou institutions d'exécution visés en vue de mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des stratégies et programmes nationaux des ministères d'exécution, y compris les ODD pertinents, conformément aux normes internationales		
<u>Cible</u> : trois ministères ont élaboré et approuvé des plans sectoriels et des systèmes de suivi ont été créés en vue de mesurer le progrès de la mise en œuvre	Biannuellement	<u>Indicateur 1.2.1</u> : Un système de suivi amélioré mis en place pour mesurer le progrès de la mise en œuvre de la stratégie nationale provisoire de développement		
1.3. Les cibles des ODD sont adoptées et incorporées dans les stratégies nationales et les plans sectoriels	- Rapports des progrès des ODD; rapports des progrès de l'État et allocutions Annuellement	<u>Ligne de référence</u> : non <u>Cible</u> : oui <u>VM</u> : rapport de la stratégie nationale, rapports du suivi		
		<u>Indicateur 1.2.2</u> : Existence d'un système intégré de suivi et de rapportage en matière d'ODD		

<i>Indicateur(s) du domaine d'action du PDF, lignes de référence, cible(s)</i>	<i>Source des données et fréquence de collecte des données et responsabilités</i>	<i>Résultats estimatifs du programme de pays (y compris les indicateurs, les cibles des lignes de référence, et les moyens de vérification [VM])</i>	<i>Cadres principaux des partenaires/partenariats</i>	<i>Ressources estimatives par domaine(s) d'action</i>
<p><u>Ligne de référence</u> : 0</p> <p><u>Cible</u> : Les ODD et leurs cibles sont adoptés</p> <p>1.4 Existence d'un système nationalisé de suivi et de rapportage en matière d'ODD en vue d'assurer la conformité aux normes internationales</p> <p><u>Ligne de référence</u> : non</p> <p><u>Cible</u> : Oui</p> <p>7.7. Un plan national socioéconomique provisoire pour la période 2017-2021 élaboré et un système de suivi créé en vue de mesurer le progrès de la mise en œuvre</p> <p><u>Ligne de référence</u> : Plan provisoire actuel 2012-2016</p> <p><u>Cible</u> : Plan élaboré, approuvé et système de suivi créé</p> <p>Plan stratégique 7.2.2. : Nombre de pays utilisant des données à jour et ventilées afin de suivre le progrès des objectifs nationaux de développement conformément au programme de l'après-2015</p>	<p>- Rapports des progrès des stratégies nationales ou sectorielles et des programmes</p> <p>Annuellement</p> <p>- Ministère de l'économie et du développement, Institut national de la planification stratégique</p>	<p>Ligne de référence : non <u>Cible</u> : oui <u>VM</u> : Rapports des experts, rapports des ODD</p> <p><u>Indicateur 1.2.3</u> : Mesure dans laquelle les systèmes sont mis en place dans les ministères d'exécution visés pour mesurer l'évolution de leurs plans sectoriels, y compris en ce qui concerne les ODD pertinents,</p> <p><u>Ligne de référence</u> : 0 <u>Cible</u> : 3 <u>VM</u> Rapports de l'État, du Ministère des affaires étrangères, des ODD</p> <p>Résultat 1.3 : Les capacités de recherche sont renforcées afin d'apporter des contributions de qualité pour une prise de décisions fondée sur les faits dans les ministères d'exécution sélectionnés</p> <p><u>Indicateur 1.3.1</u> : Mesure dans laquelle les institutions de recherche contribuent à la prise de décisions fondée sur les faits</p> <p><u>Ligne de référence</u> : 0 <u>Cible</u> : trois grandes publications des institutions de recherche sont approuvées par le gouvernement <u>VM</u> : rapports du PNUD, statistiques de l'État</p> <p><u>Indicateur 1.3.2</u> : Nombre de systèmes statistiques mis en place dans les ministères ou institutions d'exécution visés, qui collectent et analysent les données en vue des décisions politiques fondées sur les faits, l'élaboration du programme et la recherche, dans le cadre d'un système intégré national</p> <p><u>Ligne de référence</u> : 0 <u>Cible</u> : 3 <u>VM</u> : rapports des gouvernements, rapports des projets</p>		